



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 Juillet 2022
CO 493 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, DECOTE Yves, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis (arrivée à 20h22), MASSON Laurent (arrivée à 20h22), BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, MORIN Françoise, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLAND Aurélien, CATHENOZ Catherine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .55

Votants : ..69

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LECOQ Yves à POULET Gilles, PINGAT Martine à MARTI François, MARCELIN Antoine à LETONDOR Jean Luc, VILLALONGA Patrice à GAILLARD Jean François, GAVAT William à MOREL Denis, GROS Roger à DROGREY Pascal, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PERRARD Florent à FEVRE Michel, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROS JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, MONTONVECCHIO Patrick à CETRE Jean François, FLEURY Michele à CETRE Michel, YANARDAG Mikaël à DEPIERRE Valérie

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT BOISSON Marylène, LEGLISE Pascal à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise, TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Étaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, TONNAIRE Sandrine, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, DOS SANTOS Laëtitia, BUYS Nelly, LEROY Pierre, SOUDAGNE Marie Madeleine, BERNARD René, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille,

Étaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, BENETRUY Sylvain, MARTINS Serge, RIGOULET Serge, DORBON Henri, WESTERVEL Dinand,

Secrétaire de séance : PETIGNY Loïc

Convocation faite le : 29 Juin 2022

Objet : Modification du contrat de projet « Contrat Station Touristique » ; Ingénierie touristique du Massif du Jura

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et le grade servant de la base à la rémunération.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 23 juin 2022,

Lors du conseil communautaire du 10 mai 2022, un contrat de projet pour le suivi du « Contrat de Station Touristique » a été créé sur le fondement des articles L. 332-24, L.332-25, L. 332-26 du Code Général de la Fonction Publique et sur le grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe.

Affiché le 7 juillet 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 7 juillet 2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 Juillet 2022
CO 493 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Modification du contrat de projet « Contrat Station Touristique »

Suite à des discussions concernant la structuration et les exigences de ce partenariat avec l'Agence Nationale sur la Cohésion des Territoires (Ingénierie touristique du Massif du Jura), il est proposé aux membres du conseil communautaire de prendre en grade de référence le cadre d'emploi des Attachés territoriaux en catégorie A et non celui de la catégorie B.

La rémunération afférente à ce poste sera fixée sur la base du premier grade et les primes applicables aux agents de la collectivité pourront être attribuées à l'agent retenu en fonction de ses compétences et son parcours professionnel.

Il est rappelé que les missions sont les suivantes :

- Participer à la mise en œuvre du contrat de station touristique
- Suivi des actions
- Organiser le pilotage et l'animation de la stratégie avec les partenaires.

Le coût du projet s'élève à 152 000€ sur 2 ans dont 20 % à la charge de la CCAPS.

Charges	Montant sur 24 mois
Masse salariale chargée	120 000€ Crédit Massif Ingénierie Touristique
Expertise complémentaire CCAPS	20 000€
Frais de déplacement	6 000€
Formation	3 000€
Frais téléphonie	3 000€
Coût total	152 000€

Il est donc proposé une création d'un contrat de projet pour 2 ans.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte les modifications du tableau des emplois ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

